



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/85
28 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-septième session, 15-18 novembre 2005,
point 5.2.7 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 4 AU COMPLÉMENT 15
À LA SÉRIE 04 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 16

(Ceintures de sécurité)

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-septième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/37, par. 14). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2005/7, tel qu'il a été modifié (TRANS/WP.29/GRSP/37, par. 14).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

Annexe 17, appendice 2,

Paragraphe 4, ajouter à la fin:

«4. ...

Les gabarits ci-dessous doivent être construits de manière à avoir une masse comprise entre 5 et 15 kg et avoir la robustesse et la rigidité nécessaires pour satisfaire aux exigences fonctionnelles.».
